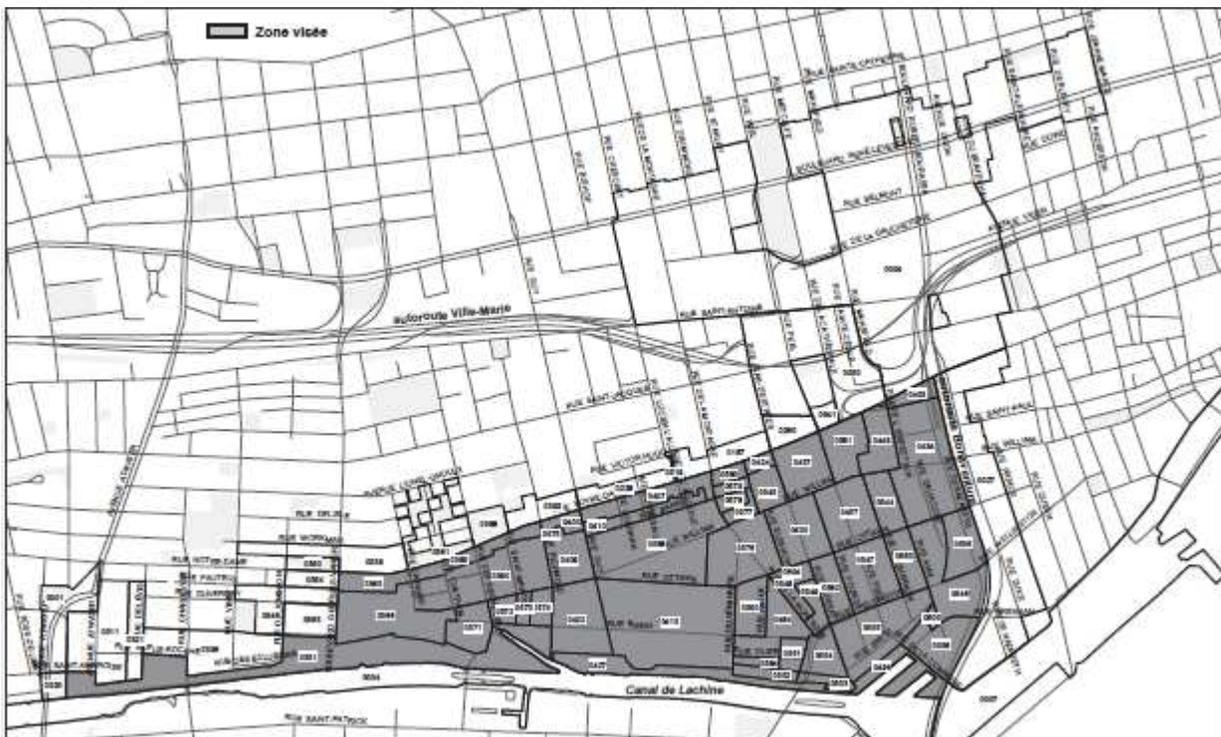


ERRATUM
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
23 MAI 2017 À 19 H

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RCA10 22016)
CONCERNANT LES CAFÉS-TERRASSES DANS LE SECTEUR GRIFFINTOWN**

PRENEZ AVIS que le plan détaillé des zones concernées et contiguës qui figurait dans l'avis public qui a paru dans les éditions du 4 mai 2017 des journaux Le Devoir et La Voix Pop aurait dû être le suivant :



Pour connaître le numéro de la zone associée à une adresse précise, vous pouvez consulter la carte interactive de l'arrondissement comme suit :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SOU_FR/MEDIA/DOCUMENTS/WWW_CI_S O.HTML, remplir le champ « se localiser » avec l'adresse qui vous concerne, sélectionner la thématique « Zonage et unité de paysage » puis consulter la carte avec le curseur.

Ce premier projet de règlement et le plan détaillé comportant les zones concernées et les zones contiguës sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 11 mai 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis public a également été publié dans l'édition du 6 mai 2017 du journal Le Devoir